

LE GOUVERNEMENT MCGUINTY INVESTIT DANS LA FORMATION DES INFIRMIÈRES PRATICIENNES

Le 6 février 2006

L'augmentation du nombre d'infirmières praticiennes en soins primaires est un point clé du programme du gouvernement McGuinty pour améliorer l'accès aux fournisseurs de soins de santé.

L'initiative Formez vos propres infirmières praticiennes a été créée pour aider les collectivités à recruter les infirmières praticiennes et à les maintenir en poste. Par ailleurs, elle élimine une barrière cruciale pour l'infirmière autorisée qui voudrait devenir infirmière praticienne, à savoir la perte de revenu. L'Ontario a été la première province du Canada à légiférer sur la question des infirmières praticiennes, et elle rend maintenant l'accès à la profession encore plus attrayant.

Le gouvernement finance actuellement environ 400 postes d'infirmières praticiennes dans la province. Ce programme est ouvert, sur demande, aux organismes qui disposent actuellement d'un financement réservé pour un poste d'infirmière praticienne, mais qui est vacant depuis au moins un an malgré des efforts raisonnables de recrutement. L'organisme doit également trouver une infirmière autorisée qui soit candidate et réponde aux exigences d'admissibilité suivantes :

- participer volontairement au programme et accepter la promesse de service post-formation;
- être acceptée dans le programme de formation des infirmières praticiennes;
- résider dans la collectivité (à moins de 100 km) où le poste d'infirmière praticienne se situe.

Le programme propose deux options aux organismes admissibles qui parrainent un candidat :

L'option de formation à plein temps Formez vos propres infirmières praticiennes est offerte aux organismes parrains de toutes les collectivités, notamment les collectivités autochtones et insuffisamment desservies. Le gouvernement prend à sa charge le salaire, les frais de scolarité et certaines autres dépenses liées à la formation des personnes qui suivent avec succès le programme de formation des infirmières praticiennes, jusqu'à concurrence de 110 000 \$ par an pour les infirmières autorisées inscrites à cette option. L'infirmière autorisée doit terminer le programme en un an. La promesse de service post-formation pour cette option d'étude consiste en un engagement de deux ans et doit commencer dans les trois mois suivant l'inscription.

L'option de formation à mi-temps du programme Formez vos propres infirmières praticiennes est uniquement offerte aux organismes parrains qui desservent des collectivités autochtones ou insuffisamment desservies. Comme dans le cas de l'option de formation à plein temps, le gouvernement prend à sa charge le salaire, les frais de scolarité et certaines autres dépenses liées à la formation des infirmières autorisées inscrites à ce programme, jusqu'à concurrence de 55 000 \$ par an ou de 110 000 \$ sur deux ans. L'infirmière autorisée doit terminer le programme en deux ans. La promesse de service post-formation pour cette option consiste en un engagement de trois ans et doit également commencer dans les trois mois suivant l'inscription.

Lorsqu'elle a réussi l'examen d'agrément, l'infirmière praticienne revient auprès de l'organisme qui l'a parrainée pour commencer sa carrière d'infirmière praticienne. Elle occupe le poste d'infirmière praticienne vacant et contribue ainsi à améliorer l'accès local aux services de soins primaires. L'organisme parrain et l'infirmière praticienne fournissent chaque année une preuve d'emploi.

Les organismes qui ont besoin d'aide pour trouver une candidate potentielle à parrainer pourront afficher leurs postes vacants dans le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée à l'adresse suivante : www.health.gov.on.ca.

-30-

Renseignements (médias) :

David Spencer
Bureau du ministre
416 327-4320

John Letherby
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
416 314-6197

Renseignements (public) :

416 327-4327, ou 1 800 268-1154

Ce communiqué et d'autres documents médiatiques, notamment des articles généraux et des audioclips, sur d'autres sujets sont affichés dans la section Médias d'information de notre site Web à : <http://www.health.gov.on.ca>.

Pour obtenir davantage de renseignements sur les résultats dans le domaine de la santé, veuillez consulter le site <http://www.resultatsontario.gouv.on.ca>.

Also available in English.